Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260303-D2026_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE DU SIVU

DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-sept heures trente, le Comité du SIVU, dûment convoqué, s'est réuni en salle des commissions à la mairie de Lys-lez-Lannoy.

Date de convocation : le 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres présents : 7
Excusés : 1

Présents - Monsieur Michel COLIN, Président ; Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Laurent MAIRESSE, Monsieur Emmanuel RICOUART, Monsieur Konrad WALLERAND, Monsieur Emmanuel RICOUART, membres du comité.

Excusée : Madame Christelle BAEYAERT

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel RICOUART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260303-D2026_4-DE

Décisions budgétaires

Divers (7.1)

AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le Compte Financier Unique 2025 pour le budget du SIVU « école le Petit Prince »,

Considérant que l'exécution du budget de la commune pour 2025 a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 124 615,64 € qu'il convient d'affecter.

Considérant que la section d'investissement a donné lieu à la réalisation d'un déficit de 75 057,33 €. On constate donc un besoin de financement de 75 057,33 €.

Il est donc proposé au conseil syndical, après en avoir délibéré, de bien vouloir décider :

- d'affecter 75 057,33 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2026, pour couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- de reprendre le solde, soit 49 558,31 €, au compte 002 « report de fonctionnement » du BP2026,
- de reprendre le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement au chapitre 001 du BP2026, soit 75 057,33 €.

Le comité, le 03 mars 2026
Ouï cet exposé
Adopte les conclusions du rapport
Par 6 voix pour 1 non-votant (M. le Président étant sorti)

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
Le Trésorier

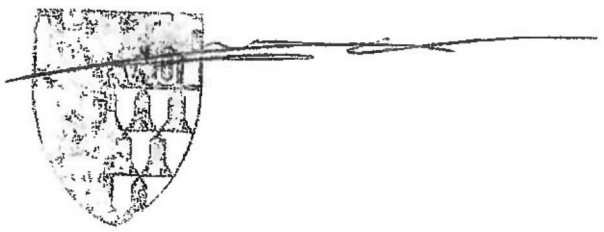

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260303-D2026_4-DE

CONSTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

A la clôture de l'exercice 2025, la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de 75 057,33 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 124 615,64 €

Il y a aura donc une affectation de 75 057,33 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et 49 558,31 € au compte 002 « report de fonctionnement ».

-Les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de -6,51 % entre 2024 et 2025.
Le chapitre 011 présente un taux de réalisation de 77,91%, en diminution de -5,36%.
Cette variation est due, entre autres, à la hausse des fluides (+ 6 780 €), des fournitures de petit équipement (+ 4 540 €), de l'entretien du matériel (+ 2 373 €) et à la baisse des consommables (- 4 323 €), des dépenses liées à l'entretien des bâtiments (- 3 521 €), des transports scolaires (- 3 562 €), ou encore des prestations de services (-12 617 €).
Les dépenses de personnel ont été utilisées à hauteur de 84,87 % et diminuent de -8,91% en raison d'une baisse des effectifs. Rappelons que les effectifs sont passés de 12 à 10 agents entre 2024 et 2025.
Les charges financières (- 1 726 €, -6,99%) sont en baisse.
Les amortissements augmentent de + 86,31%.

-Les recettes de fonctionnement diminuent globalement de -6,72% entre 2024 et 2025.
Les recettes de restauration et garderies sont stables par rapport à 2024, malgré la diminution des effectifs scolaires.
Le FCTVA s'élève à 2 106 € contre 1 196,88 € en 2024.
La somme de 12 067,06 € au compte 75888, en 2024, correspond à la régularisation du compte DFT de la régie scolaire.
La participation des communes membres en 2025 s'élève à 644 552 €, en diminution de -6,16%.

-Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital d'emprunt (49 715,01 €) et les dépenses d'équipement brut (75 335,93 €) comprenant l'installation de l'alarme anti-intrusion (31 731,59 €), le changement du lave-vaisselle avec table de tri (41 872,80 €) et du matériel divers (1 731,54 €) .
Le capital restant dû de l'emprunt à la CDC est de 647 983,74 € à la fin 2025 avec une durée résiduelle de 10 ans. L'annuité de la dette 2025 s'élève à 74 134,47 €.

-Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements (17 477,71 €), au 1068 (71 060,67 €) (qui compense le déficit d'investissement) et au FCTVA (333,77 €).

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 059-255902942-20260303-D2026_4-DE

Nature	LIBELLE	CA		
1641	Remboursement d'emprunt	47		
21312	Bâtiments scolaires			
21841	Mobilier	1 545,26	1 362,54	-11,82
2188	Autres immobilisations corporelles	6 089,37	42 241,80	593,70
DEPENSES INVESTISSEMENT		***54 993,88***	***125 050,94***	**127,39**
10222	FCTVA	644,90	333,77	-48,24
1068	Affectation résultat	47 944,98	71 060,67	48,21
281831	Amortissement de matériel informatique	3 001,91	2 445,91	-18,52
281841	Amortissement de matériel mobilier	655,54	1 996,90	204,62
28188	Amortissement de matériel divers	5 723,62	13 034,90	127,74
RECETTES INVESTISSEMENT		***57 970,95***	***88 872,15***	**53,30**
60611	Eau	4 818,51	5 633,72	16,92
60612	Energie-Electricité	30 820,87	16 128,40	-47,67
60621	Chauffage	7 436,56	28 094,17	277,78
60628	Autres fournitures non stockées	500,00		-100,00
60631	Fournitures d'entretien	4 211,93	2 258,82	-46,37
60632	Acquisition petit matériel	1 514,59	6 054,65	299,76
60636	Vêtements de travail		437,76	
6064	Fournitures de bureau	105,66	372,00	252,07
6067	Fournitures scolaires	10 522,03	10 411,12	-1,05
6068	Autres fournitures	11 017,90	6 694,81	-39,24
615221	Entretien et réparation bâtiment	11 892,47	8 371,24	-29,61
61558	Entretien et réparation matériel	1 416,48	3 790,19	167,58
6156	Maintenance	4 244,51	4 850,40	14,27
6161	Primes d'assurances	8 548,17	7 651,88	-10,49
6184	Versements à des organismes de formation	1 525,00	3 500,00	129,51
6215	Personnel mis à disposition par la commune	18 742,48	7 557,89	-59,68
6232	Fêtes de Noël	50,00	75,00	50,00
6234	Réceptions	2 190,69	2 276,95	3,94
6248	Frais de transport	10 498,96	6 936,82	-33,93
6262	Frais téléphonique	96,78		-100,00
627	Frais bancaires	291,28	340,35	16,85
6283	Nettoyage des vitres	2 386,80	1 680,00	-29,61
6288	Autres prestations	93 910,23	81 293,15	-13,44
6475	Produits pharmaceutiques	1 813,48	1 859,30	2,53
6541	Créances admises en non valeur	79,85	19,10	-76,08
6542	Créances éteintes		339,10	
65748	Subvention (Amicale)	4 120,00	3 335,00	-19,05
65888	Autres	1,44	1,68	16,67
66111	Intérêts	26 077,03	24 419,46	-6,36
66112	Intérêts courus non échus	-1 376,71	-1 445,18	4,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		479,95	
6811	Dotations aux amortissements	9 381,07	17 477,71	86,31
6817	Dotations aux provisions	235,85		-100,00
99999	Traitements + Charges	437 712,88	408 016,94	-6,78
DEPENSES FONCTIONNEMENT		***704 786,79***	***658 912,38***	**-6,51**
6419	Remboursement rémunération personnel	1 066,00	2 490,00	133,58
7067	Recettes services périscolaires et enseign.	91 069,55	90 229,45	-0,92
744	FCTVA	1 196,88	2 106,00	75,96
74741	Participation communes	1 656,00	1 104,00	-33,33
74741	Participation communes membres	686 831,00	644 552,00	-6,16
75888	Autres produits de gestion courante	12 067,06	2,00	-99,98
7584	Recouvrement sur créances adm. en non valeur	35,20		-100,00
7817	Reprise sur amortissement et provisions		101,67	
RECETTES FONCTIONNEMENT		***793 921,69***	***740 585,12***	**-6,72**